

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

*Document de séance*

18.4.2007

B6-0153/2007

## **PROPOSITION DE RÉOLUTION**

déposée à la suite de déclarations du Conseil et de la Commission

conformément à l'article 103, paragraphe 2, du règlement

par M. Gollnisch

au nom du groupe ITS

sur les relations transatlantiques

**Résolution du Parlement européen sur les relations transatlantiques**

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 103, paragraphe 2, de son règlement,
- A. rappelant l'initiative de M<sup>me</sup> Angela Merkel, chancelière allemande, qui a lancé en septembre 2006 la proposition d'un nouveau partenariat économique transatlantique, sorte de zone de libre-échange transatlantique,
- B. constatant que M<sup>me</sup> Merkel a reçu l'appui du Conseil européen le 9 mars dernier dans le but de renforcer l'intégration économique des deux blocs, en particulier en matière d'énergie, d'environnement, de protection des droits de la propriété intellectuelle et d'amélioration de la convergence réglementaire,
- C. rappelant, enfin, que le sommet euro-américain du 30 avril prochain à Washington a pour but d'ouvrir des négociations en vue d'un accord juridiquement contraignant,
  1. estime qu'une coopération avec les États-Unis, fondée sur la réciprocité, est nécessaire à l'équilibre géopolitique, à la croissance économique et à la création d'emplois en Europe;
  2. observe que les accords bilatéraux de libre-échange vont devenir la règle en cas d'échec des négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
  3. souligne que les États-Unis et l'Union européenne sont en concurrence directe, en matière agricole, dans le cadre des négociations de l'OMC (cycle de Doha) et que le mandat de négociation américain expire le 30 juin 2007;
  4. rappelle que l'Union européenne a déposé plainte à l'OMC contre les subventions publiques non remboursables accordées par les États-Unis à Boeing depuis 1990 et estimées à 23,7 milliards de dollars;
  5. considère que la défense des droits de la propriété intellectuelle ainsi que la lutte contre la contrefaçon doivent être prioritaires dans toute négociation;
  6. exige que l'Union européenne, zone la plus ouverte du monde, protège son marché contre les importations à prix de dumping et demande la réciprocité de ses partenaires commerciaux;
  7. se félicite que les États-Unis envisagent d'exempter de visas les 12 pays qui ont adhéré à l'Union européenne depuis 2004;
  8. prend acte de l'accord "Ciel ouvert" qui marque la première étape de la libéralisation du marché du transport aérien transatlantique, mais regrette que cet accord qui entrera en vigueur le 30 mars 2008 soit déséquilibré, le cabotage aux États-Unis, par exemple, n'y étant pas inclus;

9. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et aux États membres.